



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Lettres identiques datées du 5 janvier 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'appelle à nouveau votre attention sur les hostilités militaires persistantes auxquelles se livrent les milices houthistes soutenues par l'Iran, au mépris manifeste de la sécurité et de la sûreté du Royaume d'Arabie saoudite et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des règles et principes du droit international et des résolutions applicables du Conseil de sécurité.

Le 5 janvier 2018, à 7 h 56, les forces de défense aérienne de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen ont repéré un tir de missile balistique provenant du Yémen et visant le territoire du Royaume d'Arabie saoudite. Le missile, qui a été délibérément tiré en direction de la ville de Najran, dans le sud de l'Arabie saoudite, ciblant la population civile et les zones qu'elle occupe, a été intercepté et détruit. Ses débris ont endommagé divers bâtiments et propriétés.

Il ne fait pas le moindre doute que l'Iran fournit quantité de missiles balistiques aux milices rebelles houthistes, ce qui représente une menace sérieuse et persistante aux niveaux régional et mondial, comme l'indique le quatrième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2017/1030](#), daté du 8 décembre 2017). Les Forces maritimes combinées et plusieurs États Membres ont à maintes reprises intercepté des armes illicites iraniennes. De plus, ces milices se sont rendues complices de nombreux tirs de missiles balistiques iraniens à l'intérieur du Yémen et à travers les frontières du Royaume d'Arabie saoudite, en violation claire et patente du droit international.

Nous engageons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et exigeons l'application intégrale et immédiate de ses résolutions [2216 \(2015\)](#) et [2231 \(2015\)](#). Le Conseil doit condamner en termes clairs et sans équivoque l'appui donné par l'Iran aux milices rebelles houthistes dans leurs agissements terroristes et la mise en péril de la sécurité de la région ainsi que de la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Abdallah Y. Al-Mouallimi

